

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-14-29-21-74.
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 29 décembre 2015

- **PS :** « *Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT* ». « *En attente d'expulsion* »

Monsieur Madame le Président,
Service Civil recours A.J
Cour d'appel,
Place du Salin- BP 7008
31068 TOULOUSE CEDEX 7

COMPLEMENT DE PIECES

FAX : 05-61-33-75-25

Lettre recommandée avec AR : 1A 120 148 5451 7.

Objet : Recours contre deux décisions rendues aux références ci-dessous :

- Demande BAJ pour assistance partie civile devant le doyen des juges d'instruction. N° **BAJ : 2015/015614.**
- Demande BAJ procédure de responsabilité devant le juge du fond et contre l'ordre des avocats de Toulouse. N° **BAJ : 2015/015620.**

Monsieur, Madame,

A mes recours motivés en fait et en droit dans les deux procédures référencées ci-dessus et au vu de vos deux demandes reçues pour chacun des deux dossiers dont votre courrier ci-joint du 17 décembre 2015 que vous avez envoyé à mon domicile au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.

Ou je suis un des propriétaires de l'immeuble comme l'indique l'acte notarié du 16 février 1982 passé en l'étude de Maître DAGOT notaire à Toulouse.

Soit je vous joins pour chacun des dossiers un exemplaire:

- Mon titre de propriété.
- Le procès verbal de dépôt de plainte auprès de la gendarmerie de Saint Orens soit de la violation de notre domicile en date du 27 mars 2008 et jusqu'à ce jour.
- De ma dernière demande d'expulsion des occupants sans droit ni titre effectuée auprès de la préfecture de la Haute Garonne. « **en cours** »
- Plainte du 6 septembre 2015 saisissant le doyen des juges d'instruction de Toulouse en son TGI 2 allées Jules Guesde 31000 et pour les faits poursuivis portés à votre connaissance, figurant dans les deux dossiers.

**Suite à la violation du domicile de Monsieur et Madame LABORIE
en date du 27 mars 2008 :**

Monsieur LABORIE André est sans domicile fixe bénéficiant.

- *De article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.*
- *Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué au CCAS : 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens :*
- **Ci-joint attestation du CCAS.**

Soit pour préserver toutes les correspondances, un transfert automatique du courrier a été effectué à la dite adresse qui n'est qu'une boîte postale.

- **Soit encore à ce jour, je suis sans domicile fixe faute de ne pouvoir avoir accès à un juge, à un tribunal.**

Obstacles permanent à l'accès à un juge, à un tribunal par le service de l'aide juridictionnelle de Toulouse qui fait systématiquement entrave à mes intérêts, à ma propriété, à mon domicile et autres toujours située au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.

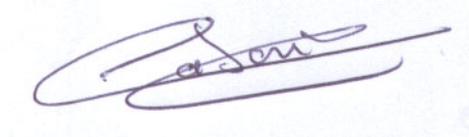
Certes que le BAJ de toulouse fait l'objet de pression pour nuire à mes intérêts dans le seul but de couvrir les auteurs et complices repris dans ma plainte du 6 septembre 2015 adressée au doyen des juges du T.G.I de Toulouse.

Me privant en conséquence d'un avocat dans les différentes procédures, mettant l'état français responsable d'un tel dysfonctionnement caractérisé.

- Soit la réelle violation de l'article 6 de la C.E.D.H

Dans cette attente, je vous prie de croire, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



Complément de pièces suite à vos deux courriers. « RG : N°15/00372 » « ci-joint »

- Sur recours BAJ : 2015/015614. « Dossier devant doyen des juges ».
- Sur recours BAJ : 2015/015620. « Dossier devant le juge de fond ordre avocats »

Les pièces suivantes en double exemplaires:

- **N°1** : Ma carte d'identité.
- **N°2** : Acte notarié du 16 février 1982, titre de propriété publié à la conservation des hypothèques de Toulouse.
- **N°3** : Dernière plainte pour violation de notre domicile le 27 mars 2008 et autres.
- **N°4** : Attestation de domiciliation *article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable « Et dans l'attente de l'expulsion des occupants ».*
- **N°5** : Dernière saisine de Monsieur le Préfet de la HG pour expulser les occupants sans droit ni titre occupant encore à ce jour notre propriété.